

une autre sur la ferme Baby. Il y a deux ans, un crédit considérable fut voté à cette fin, mais le Gouvernement n'a rien fait; il s'est contenté de garder ce terrain en sa possession et aujourd'hui il a acquis une plus value considérable. Je comprends que le Gouvernement réalisera un bénéfice de \$100,000 dans cet échange, mais les miliciens ne sont pas plus avancés qu'il y a cinq ans. Aujourd'hui le Gouvernement se lance dans une nouvelle opération qu'il peut faire durer encore cinq ans, dans un but de spéculation. Quelle garantie le ministre nous donne-t-il que, si ce terrain est acheté, il commencera immédiatement la construction de cette caserne dont la milice du district de Toronto a un si grand besoin?

Sir WILFRID LAURIER: Vu que le débat menace de se prolonger, je propose le renvoi de la suite de la discussion.

(Il est fait rapport de l'état de la question.)

#### VOIES ET MOYENS.—RELATIONS COMMERCIALES AVEC LES ETATS-UNIS.

L'hon. W. S. FIELDING (ministre des Finances): Je propose que la Chambre siège en comité des voies et moyens.

—Monsieur l'Orateur, je désire profiter de cette première occasion pour mettre la Chambre au courant des récentes négociations qui ont eu lieu au sujet des relations commerciales entre les Etats-Unis et le Canada. Il est inutile d'insister sur l'importance de la question. Vivant sur les confins de la grande république américaine et étant en relations intimes avec elle, il est très important que nous ayons en tout temps, et autant que possible, des rapports amicaux avec nos voisins. En dépit d'une situation tarifaire que nous, Canadiens, sommes plutôt disposés à considérer comme désavantageuse, l'ensemble du commerce entre les deux pays est considérable. La moitié de notre commerce se fait avec les Etats-Unis; 59 p. 100 de nos importations viennent des Etats-Unis; et je répète que cette situation existe en dépit de conditions douanières que pour notre part, du moins, nous ne considérons pas aussi favorables qu'elles pourraient être.

L'importance de la question a été reconnue par un honorable député de la gauche, dès le commencement de la session, puisqu'il conseillait au Gouvernement, avant de ratifier définitivement le traité complémentaire franco-canadien, de s'assurer si le gouvernement américain ne considérerait pas ce traité comme un traitement différentiel au détriment du commerce des Etats-Unis.

Tout en se rendant compte de la gravité de la question, le Gouvernement n'a pas cru devoir suivre ce conseil. A plusieurs reprises nous avons engagé des négociations avec nos voisins, en vue d'améliorer

M. MACDONELL.

nos relations commerciales, et elles n'avaient pas eu un heureux résultat. A la suite de ces tentatives répétées nous avons décidé de ne plus nous adresser aux Etats-Unis en vue d'en obtenir de meilleures relations commerciales, et de laisser à l'avenir, l'initiative au gouvernement américain.

Pour cette raison, nous avons décidé de ne faire aucune démarche auprès des Etats-Unis pendant la ratification du traité français. Celui-ci fut ratifié en temps et lieu, non seulement par le parti ministériel, mais par la presque unanimité du Parlement.

Nous avions le devoir d'affirmer le droit du Canada de conclure, par les voies régulières et accréditées, des traités de commerce avec les autres pays quand nous croirons y trouver un avantage, et nous considérons qu'en faisant des démarches auprès du gouvernement américain, comme on nous le conseillait, serait lui reconnaître le droit de gêner notre liberté sous ce rapport.

Heureusement, la situation aujourd'hui, n'est plus la même. Nous avons refusé de nous adresser aux Etats-Unis, et c'est le gouvernement américain qui a pris la responsabilité de prendre l'initiative. Cette fois ce n'est pas Ottawa, c'est Washington qui fait les premiers pas et demande à engager des négociations en vue d'améliorer nos relations commerciales.

M. HUGHES: Le rédacteur du "Globe" ne s'est-il pas présenté à Washington le chapeau à la main?

L'hon. M. FIELDING: Si mon honorable ami est un lecteur assidu du "Globe" je n'étonne qu'il ne profite pas plus de ses lectures. Comme je l'ai dit, nous considérons que le tarif américain n'est pas favorable au commerce canadien. Pendant des années nous avons eu à subir ce qu'on a communément appelé le tarif Dingley. Récemment, il y a eu une révision du tarif et la nouvelle loi douanière des Etats-Unis est connue sous le nom de tarif Payne-Aldrick.

Sous certains rapports, ce nouveau tarif est plus défavorable au Canada que l'ancien; je pourrais en citer un ou deux exemples. Mais sous d'autres rapports, le tarif Payne-Aldrick nous est plus favorable que le tarif Dingley. A tout prendre, nous croyons avoir plus d'avantages avec le nouveau tarif. Si on prend comme base les exportations de l'an dernier, et si on applique à ces exportations le tarif Payne-Aldrick, on constate qu'il nous assurerait un abaissement de droits équivalant à un million de dollars par année. C'est-à-dire, que ceux qui paient les droits—je n'entends pas discuter en ce moment ce côté de la question—sur ces marchandises canadiennes, payeront environ \$1,000,000 de moins que ce qu'ils auraient eu à payer